

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 12 juin 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Vincent DEBES ayant donné pouvoir à Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Docteur Yves LE TALLEC ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY
- Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Etienne WOLF, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

N° CP/2017/256 - 01000 - Gestion financière
Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes divers
- Fusion absorption de l'ADAPEI par l'association Papillons Blancs

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

Suite à la fusion absorption de l'ADAPEI du Bas-Rhin par l'association Papillons Blancs du Haut-Rhin et la transmission universelle de son patrimoine intervenue le 31 décembre 2016 :

- décide de la radiation de la restriction au droit de disposer inscrite sur l'immeuble situé 1 rue des Chevreuils à Duttlenheim, cadastré section 13 n°313/205 et n°314/205 et section 46 n°232/89 et n°233/9 sur lequel l'ADAPEI du Bas-Rhin a inscrit une restriction au droit de disposer au profit du Département sur le fondement de la convention du 13 février 1978.
- décide de donner l'accord du Département à la transmission de l'immeuble situé 1 rue des Chevreuils à Duttlenheim, cadastré section 13 n°313/205 et n°314/205 et section 46 n°232/89 et n°233/9 sur lequel l'ADAPEI du Bas-Rhin a inscrit une hypothèque conventionnelle au profit du Département sur le fondement de l'acte du 5 février 2001.
- décide de donner l'accord du Département à la transmission de l'immeuble situé 1 rue des Chevreuils à Duttlenheim, cadastré section 13 n°313/205 et n°314/205 et section 46 n°232/89 et n°233/9 et des biens cadastrés au Livre Foncier de Sélestat section 24 n°180/5, n°182/6, n°173/5 et n°174/5 sur lesquels l'ADAPEI du Bas-Rhin a inscrit une hypothèque conventionnelle au profit du Département sur le fondement de l'acte du 15 décembre 2004.
- décide de donner l'accord du Département à la transmission de l'immeuble situé 1 rue des Chevreuils à Duttlenheim, cadastré section 13 n°313/205 et n°314/205 et section 46 n°232/89

et n°233/9 sur lequel l'ADAPEI du Bas-Rhin a inscrit une hypothèque conventionnelle au profit du Département sur le fondement de l'acte du 27 janvier 2009.

- décide de donner l'accord du Département à la transmission de l'immeuble situé 1 rue des Chevreuils à Duttlenheim, cadastré section 13 n°313/205 et n°314/205 et section 46 n°232/89 et n°233/9 sur lequel l'ADAPEI du Bas-Rhin a inscrit une interdiction d'aliéner et d'hypothéquer au profit du Département sur le fondement de l'acte du 17 mai 2010.

Les inscriptions subsisteront au Livre Foncier après la réalisation de l'opération de fusion absorption jusqu'à leur terme.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'association Papillons Blancs du Haut-Rhin à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un montant initial total de 7 700 000 F (1 173 857,43 €) (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) représentant deux emprunts de 700 000 F (106 714,31 €) et de 7 000 000 F (1 067 143,12 €) souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'association Papillons Blancs du Haut-Rhin à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant initial de 1 219 592 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'association Papillons Blancs du Haut-Rhin à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un montant initial total de 4 800 000 F (731 755,28 €) représentant deux emprunts de 3 000 000 F (457 347,05 €) et de 1 800 000 F (274 408,23 €) souscrits auprès de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) et pour un emprunt d'un montant de 4 986 140 F (760 132,14 €) souscrit auprès du Crédit Foncier de France (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) et destinés à financer la construction d'un foyer pour adultes handicapés à Duttlenheim.

Les emprunts de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie ont été contractés pour une durée de 20 ans sans intérêt avec des échéances annuelles.

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 pour l'emprunt de 457 347,05 € s'élevait à 91 469,41 €.

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 pour l'emprunt de 274 408,23 € s'élevait à 41 161,26 €.

L'emprunt du Crédit Foncier de France a été contracté pour une durée de 30 ans maximum au taux d'intérêt Euribor 1 an +0,35% l'an avec des échéances trimestrielles.

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 pour l'emprunt de 760 132,14 € s'élevait à 62 482,15 €.

Les caractéristiques financières des emprunts restent inchangées.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'association Papillons Blancs du Haut-Rhin à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un montant initial de 600 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse d'Épargne et destiné à financer la construction d'une Maison d'Accueil Spécialisée à Lingolsheim.

Cet emprunt a été contracté pour une durée de 20 ans au taux d'intérêt fixe de 4,32% l'an avec des échéances mensuelles.

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 pour cet emprunt s'élevait à 327 495,68 €.

Les caractéristiques financières de l'emprunt restent inchangées.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'association Papillons Blancs du Haut-Rhin à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un montant initial total de 1 169 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) représentant deux emprunts de 389 667 € chacun et un emprunt de 389 666 € souscrits auprès de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie et destinés à financer la construction d'un foyer pour adultes handicapés à Duttlenheim.

Ces emprunts ont été contractés pour une durée de 20 ans sans intérêt avec des échéances annuelles.

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 pour les emprunts de 389 667 € s'élevait à 136 383,45 € et 155 866,80 €.

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 pour l'emprunt de 389 666 € s'élevait à 175 349,70 €.

Les caractéristiques financières des emprunts restent inchangées.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'association Papillons Blancs du Haut-Rhin à hauteur de 100%, pour le remboursement de deux emprunts d'un montant initial de 570 540 € et de 891 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrits auprès de la Caisse d'Épargne et destinés à financer des travaux de réhabilitation et de mise en conformité du foyer d'hébergement situé à Strasbourg et du restaurant du foyer situé à Duttlenheim.

L'emprunt de 570 540 € a été contracté pour une durée de 30 ans au taux d'intérêt fixe de 4,75% l'an avec des échéances mensuelles.

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 pour cet emprunt s'élevait à 565 785,51 €.

L'emprunt de 891 000 € a été contracté pour une durée de 30 ans au taux d'intérêt fixe de 4,80% l'an avec des échéances mensuelles.

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 pour cet emprunt s'élevait à 655 875,00 €.

Les caractéristiques financières des emprunts restent inchangées.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'association Papillons Blancs du Haut-Rhin à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un montant initial de 1 300 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès du Crédit Mutuel et destiné à financer des travaux de réfection de l'Établissement et Service d'Aide par le Travail situé à Sélestat.

L'emprunt a été contracté pour une durée de 20 ans au taux d'intérêt fixe de 5,30% l'an avec des échéances mensuelles.

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 pour cet emprunt s'élevait à 785 416,35 €.

Les caractéristiques financières de l'emprunt restent inchangées.

- approuve par ailleurs les termes du projet de convention et autorise son président à signer tous les documents établis en ces affaires ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

- autorise son président à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignation et l'association Papillons Blancs du Haut-Rhin ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du Département pour les emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et figurant dans la présente délibération.

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170612-lmc1109943-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 22/06/17